



Extrait du registre
du bureau syndical
Séance du 30 mai 2022
Délibération n° B2022-27
Autres demandes d'IRVE

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 10

Le trente mai deux mille vingt-deux à 10 heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

- Collège Aber/Iroise
 - Antoine COROLLEUR
 - Collège Morlaix
 - François HAMON
 - Collège Quimper Fouesnant
 - Hervé HERRY
 - Collège Quimperlé/Concarneau
 - Jacques RANNOU
 - Marie-José TOULLEC
 - Collège Cap Sizun/Douarnenez
 - René SOUBEN
 - Collège Centre
 - Pierrot BELLEGUIC
 - Collège Crozon/Châteaulin
 - Xavier BOREL
 - Collège Landerneau/Lesneven
 - Jean-Yves QUERE
 - Collège des EPCI
 - Pascal KERBOUL
- **Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique
- **Excusés** : Stéphane LE DOARE, Thomas FEREC, Marie-Claire HENAFF

Autres demandes d'IRVE

Jacques Monfort indique au Bureau que le SDEF a lancé son Schéma Directeur des IRVE. Ce schéma définira les besoins quantitatifs de nouvelles bornes pour les années à venir. Il préconisera aussi la localisation précise, le type de bornes à installer, au regard des profils d'usages. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2022.

Dix communes urbaines ont déposé des demandes pour treize bornes IRVE. Ces bornes sont en grande partie liées à des travaux d'aménagements en cours. La pose de bornes permet tout à la fois de mutualiser les travaux de génie civil mais aussi, pour le cas de parcs de stationnement, d'anticiper les obligations faites aux collectivités d'équiper un certain nombre de places en points de charge.

Commune	Demandeur	Nbre	Caractéristiques	Montant estimé	ADVENIR estimé	Reste à charge demandeur
St-Martin-des-Champs	Commune	1	24 kW DC	24 000,00 €	6 700,00 €	17 300,00 €
St-Martin-des-Champs	Commune	3	22 kW AC	35 408,60 €	16 200,00 €	19 208,60 €
Audierne	Commune	1	24 kW DC	24 462,25 €	6 700,00 €	17 762,25 €
Pont-L'Abbé	Commune	1	24 kW DC	24 462,25 €	6 700,00 €	17 762,25 €
Landerneau	CAPLD	1	24 kW DC	24 462,25 €	6 700,00 €	17 762,25 €
Quimper	QBO	2	22 kW AC	24 924,50 €	8 800,00 €	16 124,50 €
Quimper	Commune	1	24 kW DC	22 462,25 €	6 700,00 €	15 762,25 €
Saint-Renan	Commune	1	24 kW DC	24 462,25 €	6 700,00 €	17 762,25 €
Douarnenez	CD29	1	Rapide	37 000,00 €	9 700,00 €	Génie civil
Ile-Tudy	Commune	1	24 kW DC	24 462,25 €	6 700,00 €	17 762,25 €
TOTAL		13		266 106,60 €	67 400,00 €	171 406,60 €

A noter une prise en charge par le SDEF de 27 300 € d'autofinancement pour la borne rapide de Douarnenez.

L'exploitation des bornes sera effectuée par le SDEF.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'implantation des bornes telle que décrite,
- approuve le plan de financement associé,
- autorise le Président à signer les conventions et tout avenant à venir pour le déploiement de ces bornes.

Pour extrait conforme au registre

Antoine COROLLEUR, Président du SDEF